

COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2018

L'An deux mille dix huit

Le Dix-sept Décembre , le Conseil Municipal de la commune de Sainte Radegonde-des-Noyers,
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de Mr FROMENT René, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10/12/2018

PRESENTS : FROMENT R., GROLLEAU D. , ROBIN A., FAUCHER M, BOURNEL P., MASSIOT J.,
ARCHAMBAUD M., SEGUI H.

ABSENTS : CHARLÉ L., BOBINEAU P., MAROUSSIE G (excusé)

Secrétaire de séance : Mme SEGUI Hélène

Pouvoir de Mr MAROUSSIE Gérard à Mr BOURNEL Paul

OBJET :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 14 novembre 2018
- Taxe d'aménagement
- Sydev : convention Aide Rénovation énergétique
- Sydev : travaux éclairage public aux Portes des Grands Greniers
- Projet de rénovation Rue de la Voie
- Limitation de tonnage sur le Pont des Cinq Abbés, mise en place d'un portique
- Convention de partenariat Actif Emploi
- Appel d'offres Rénovation de la Mairie : Modification de CCAP
- Proposition d'avancement de grade pour deux agents communaux
- Proposition de reconduction du contrat d'un agent technique
- Proposition de versement de la RIFSEP (indemnités) pour les agents en CDD
- Proposition de rémunération des agents recenseurs
- Convention chats errants, Association « 30 millions d'amis »
- Décision modificative
- Demande de réouverture du Foyer des Jeunes
- Renouvellement convention CAF (garderie périscolaire)
- Questions diverses

Sur demande de Monsieur Le Maire deux délibérations sont annulées :

- **Projet de rénovation Rue de la Voie**
- **Décision modificative**

Précédent compte rendu adopté à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil Municipal,

- Le Conseil décide d'exonérer de la taxe d'aménagement les locaux à usage industriel et artisanal à compter du 1^e janvier 2019
- Décide de reporter la délibération n°2018-119, délibération n'étant pas applicable
- Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention de rénovation énergétique avec le Sydev, dans le cadre de la rénovation de la Mairie
- Autorise la pose d'une horloge astronomique au lieudit les Grands Greniers
- Autorise la pose d'un portique, limitant la circulation des véhicules à 3.5 tonnes au Pont des Cinq Abbés

- Accepte de renouveler la convention avec l'association Actif Emploi pour 2019-2020
- Accepte la modification du CCAP, concernant les travaux de la rénovation de la Mairie
- Accepte l'avancement de grade de deux agents communaux
- Accepte de créer deux emplois permanents :
 - Adjoint administratif principal de 1ère principale échelle C3 (28 heures hebdomadaires)
 - Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1ère classe, échelle C3 (29 heures hebdomadaires)
- Accepte de renouveler le contrat à durée déterminée de Mr MANCEAU Dominique du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019
- Décide de verser des primes exceptionnelles aux agents en contrat CDD et CAE
- Accepte la création de deux emplois non permanents pour les agents recenseurs (de mi-janvier à mi-février)
- Refuse de signer la convention pour les chats errants avec l'association Fondation « 30 millions d'amis »
- Accepte la réouverture du Foyer des Jeunes
- Demande le renouvellement de la convention CAF
- Questions diverses

Levée de séance à 22 h 15